

En Suisse, ce sont les législateurs de sept assemblées cantonales, ainsi que les responsables du comité exécutif de la Commission interparlementaire chargée de surveiller la convention scolaire, qui ont initié une proposition visant à " encadrer " l'utilisation des médias sociaux par les jeunes.

<https://www.vd.ch/gc/seances-du-grand-conseil/point-seance/point/70757162-4fb3-4901-b597-60c56c2017bf/meeting/1026869>

Ces politiciens, en plus d'avoir fait du cherry picking parmi les études citées, l'étude de l'OMS sur laquelle ils se basent pour justifier leur volonté d'interdire l'accès aux réseaux sociaux aux jeunes de moins de 16 ans, ne recommande en aucun cas d'interdire l'accès aux réseaux sociaux

## OMS: 5 recommandations, mais pas d'interdiction:

Le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe, qui couvre l'Europe et l'Asie centrale, invite les responsables politiques, les éducateurs et les prestataires de soins de santé à accorder la priorité au bien-être numérique des adolescents en lançant les appels à l'action suivants :

1/investir dans un environnement scolaire favorable à la santé, intégrant la littératie numérique – mettre en œuvre dans les écoles des programmes fondés sur des données probantes et portant sur l'utilisation responsable des médias sociaux, la sécurité en ligne, la pensée critique et les habitudes de jeu saines ;

2/améliorer les services de santé mentale – garantir l'accès à des services de santé mentale confidentiels, non moralisateurs et abordables qui peuvent répondre aux questions soulevées par l'utilisation problématique des technologies numériques ;

3/promouvoir un dialogue ouvert – encourager la tenue de conversations sur le bien-être numérique au sein des familles, des écoles et des communautés afin de réduire la stigmatisation et d'accroître la sensibilisation ;

4/former les éducateurs et les prestataires de soins de santé – fournir une formation spécialisée afin de développer la littératie numérique et d'y apporter un soutien, et ce, de manière efficace et inclusive ;

5/renforcer la responsabilité des plateformes – veiller à ce que les plateformes de médias sociaux appliquent des restrictions d'âge et créer un cadre réglementaire encourageant une conception responsable des outils numériques pour les jeunes utilisateurs.

##Étude citée par l'OMS:

"(...) Pour la majorité des adolescents, il semble y avoir des avantages pour leur bien-être mental et social d'un engagement actif sur les médias sociaux. Cette étude promeut donc le discours sur l'utilisation positive des médias sociaux et permet ainsi aux décideurs politiques, aux éducateurs et aux familles d'adopter une approche plus équilibrée pour gérer l'utilisation des médias sociaux au sein de cette population. Les risques

peuvent être plus importants pour les adolescents qui grandissent dans des familles défavorisées sur le plan socio-économique ou qui bénéficient d'un faible soutien familial, et par conséquent, des interventions peuvent devoir être ciblées afin de s'attaquer à ces facteurs sociaux et économiques sous-jacents importants."

//Étude Pro Juventute : Contrairement aux idées reçues, seuls 15% des participants considèrent le stress lié aux médias sociaux comme un problème important. Les principaux facteurs de stress identifiés sont l'école, la formation et les examens.

//Étude de l'Oxford Internet Institute : Cette étude n'a trouvé aucune preuve d'altération du développement cérébral chez les enfants ayant un engagement numérique élevé. Aucune association significative n'a été établie entre le temps d'écran et le bien-être cognitif ou mental.

//Une méta-étude, publiée dans " Professional Psychology: Research and Practice", a examiné 46 études scientifiques de 2012 à 2022. Elle conclut qu'il n'y a pas de preuve d'un lien entre les réseaux sociaux et les problèmes de santé mentale. Elle demande d'éviter les discours alarmistes non fondés, et de favoriser plutôt l'éducation sur les interdictions.

## Limites des études:

-->>Les études présentent des résultats contradictoires, certaines ne trouvant aucun lien significatif entre l'utilisation des écrans et le bien-être cognitif ou mental, tandis que d'autres associent l'utilisation problématique à divers effets négatifs .

Définition de l'utilisation problématique : La définition peut varier entre les études, rendant les comparaisons directes difficiles.

Contexte culturel : Les variations importantes entre pays soulignent l'importance du contexte culturel dans l'interprétation des résultats

Ces divergences soulignent la nécessité de poursuivre les recherches avec des méthodologies rigoureuses et standardisées. Il est crucial de prendre en compte les variations culturelles, les différences d'âge et de genre, ainsi que les contextes d'utilisation des médias sociaux pour obtenir une compréhension plus nuancée de leur impact.

En attendant des preuves plus concluantes, il serait prudent d'adopter une approche équilibrée, en promouvant une utilisation responsable des médias sociaux tout en évitant des politiques restrictives qui pourraient ne pas être justifiées par les preuves scientifiques actuelles

---->>

Des questions essentielles et existentielles à aborder:

-Internet les réseaux sociaux, c'est la vie réelle... tout comme les infractions pénales commises en lignes font l'objet de sanctions bien réelles. « Le fait de « liker » ou partager des propos répréhensibles du point de vue légal peut amener devant la justice. En effet, en adoptant un tel comportement, la personne en question va permettre d'améliorer la visibilité et la diffusion du message répréhensible. » Source: votrepolice.ch. C'est la vie réelle, parce que nos actes en ligne peuvent avoir des conséquences bien réelles. C'est la vie réelle parce que les mots peuvent blesser autant que les coups, que ça soit dans le monde physique ou numérique. C'est la «vie réelle», parce que les émotions positives ou négatives que l'on ressent en ligne sont bien réelles. En Suisse, les dénonciations pour injures ont augmenté en Suisse de 64% en dix ans et s'élèvent à 12'000 par an depuis 2020, note le journal alémanique «SonntagsZeitung». Monika Simmler, professeure de droit pénal et criminologue à la Haute École de Saint-Gall (HSG), explique cette hausse d'une part par le fait qu'on se laisse plus facilement aller à une grossièreté sur les réseaux sociaux qu'en face à face. D'autre part, au contraire des injures proférées à une table de bistrot, les injures numériques restent. Pouvoir ainsi prouver qu'on a été insulté incite peut-être à porter plainte plus vite.

Sur les réseaux sociaux, comme dans le monde physique, les gens s'inventent parfois des vies ou ont tendance à sublimer la réalité. En somme, il est important de reconnaître les effets négatifs potentiels de la désirabilité sociale, tant dans le monde physique que sur les réseaux sociaux. Il faut adopter une approche équilibrée qui valorise l'authenticité et le respect de soi-même. Attention toutefois à ne pas attribuer aux réseaux sociaux des problèmes qui trouvent leur source dans le fonctionnement de notre société, alors que les réseaux sociaux n'en sont parfois que le miroir.

-Citoyenneté numérique et éducation: La citoyenneté numérique englobe l'enseignement des valeurs, telles que le respect, l'égalité, et l'empathie dans l'espace numérique. Ces valeurs sont les fondements d'une interaction saine et respectueuse, tant en ligne que hors ligne. Notre responsabilité est de transmettre ces valeurs et de veiller à leur application dans tous les aspects de la vie scolaire. Elle se réfère aussi à la capacité de s'engager positivement, de manière critique et compétente dans l'environnement numérique, en s'appuyant sur les compétences d'une communication et d'une création efficaces, pour pratiquer des formes de participation sociale respectueuses des droits de l'homme et de la dignité grâce à l'utilisation responsable de la technologie.

-e-ID et contrôle de l'âge:

En Suisse, le projet e-ID, l'identité électronique développée par la confédération (il y en a de similaires en France et en Europe), devrait aussi avoir le potentiel d'apporter une solution pérenne au problème de la vérification de l'âge, mais aussi à celui de l'anonymat en ligne. L'e-ID, est une identité autosouveraine (SSI), respectivement une « identité numérique décentralisée ». Cette identité électronique permettrait aux utilisateurs-trice de gérer les différents éléments constitutifs de leur identité. Avec la possibilité de générer des jetons numériques qui prouvent uniquement ce qui est nécessaire, sans pour autant révéler l'entier de son identité.

Par exemple, pour s'inscrire sur une plateforme sociale, il est possible de prouver que l'on existe légalement et que l'on a bien l'âge requis sans pour autant divulguer son identité ni sa date de naissance, y compris

envers la plateforme concernée. Cela permet de ne pas transmettre de données sensibles tout en ayant une existence légale, et les responsabilités et droits qui en découlent. En cas de problème, seules les autorités judiciaires du pays concerné auraient la capacité de lever cet anonymat et d'accéder à l'identité réelle de la personne concernée. Rien de bien différent par rapport au monde physique.

Bien sûr que, dans des pays non démocratiques, la levée de cette identité serait problématique. Il incomberait donc aussi aux plateformes d'évaluer la pertinence et le bien-fondé des demandes. Mais, à nouveau, le problème est assez similaire à ce que l'on a aujourd'hui d'autant plus que les plateformes répondent aux demandes des pays non démocratiques. Un système de pays tiers de confiance pourrait être envisagé. Des personnes qui résident dans des pays non démocratiques pourraient confier la décision de la levée de leur anonymat à des pays démocratiques, le processus pourrait se faire à travers la plateforme, de manière anonymisée. Ça peut sembler un peu utopique, mais ce n'est pas impossible pour autant...

À propos de l'e-ID: <https://www.eid.admin.ch/fr>

-Filtres tiktok 18 ans - quel âge pour acheter du maquillage chez sephora ?

-La sexualité est un bon exemple des équilibres à trouver, les RS n'ont pas fait avancer l'âge du premier rapport, mais ils donnent accès à des informations qui répondent à des questions que les jeunes se posent. Dès lors il est important de développer leur capacité de discernement pour leur permettre d'évaluer la fiabilité et la pertinence des conseils qu'ils trouvent en ligne. On n'a pas interdit le sexe et on a dépenalisé la création de contenus intime par des mineurs de moins de 16 ans sous certaines conditions, mais on a interdit l'accès à la pornographie, par contre au niveau scolaire, on accompagne les élèves dans la compréhension de la sexualité, du consentement, et dans leurs premiers pas dans la vie affective. Mais que se passe-t-il avec l'accès à la violence ? Pourquoi n'y a-t-il pas d'éducation pour apprendre aux élèves à gérer les contenus violents à l'école ? C'est plutôt contradictoire, non ?